

Dispositions concernant la sécurité et l'enregistrement durant la session

Les personnes possédant déjà un badge d'accès valable pourront accéder au bâtiment du BIT comme à l'accoutumée, indépendamment du moment de leur arrivée. Elles se présenteront au guichet d'enregistrement du Conseil d'administration situé au niveau R3, à l'extrémité Sud du bâtiment où elles se verront remettre un badge officiel de la session du Conseil d'administration. Veuillez noter que la délivrance de ces badges de session est nécessaire à des fins d'inclusion dans la liste officielle des participants, ainsi que pour l'accomplissement d'autres formalités administratives importantes.

Les personnes non détentrices de badges d'accès valables, et qui arriveront le lundi 10 ou le mardi 11, se présenteront au Pavillon du BIT situé à proximité de l'accès principal des véhicules au BIT pour obtenir un badge d'accès, ainsi qu'un badge d'enregistrement officiel à la session. Le Pavillon sera ouvert pour les opérations d'enregistrement de 8 heures à 17 heures.

Il sera également ouvert pour les personnes qui arriveraient le lundi 17 ou le mardi 18 mars. Les participants ne possédant pas de badges d'accès valables qui arriveront en dehors des dates susmentionnées devront accéder au bâtiment par l'entrée située au niveau R2, Nord, où ils pourront obtenir un badge visiteur en échange d'une pièce d'identité valable portant une photographie. Ils se rendront ensuite au guichet d'enregistrement du Conseil d'administration (niveau R3, Sud). Leurs pièces d'identité leur seront restituées en échange du badge visiteur au moment où ils quitteront le bâtiment.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser au Service des Relations officielles du BIT (téléphone : + 41 22 799 77 32 ; courrier électronique RELOFF@ilo.org).